

# Règlement et conditions d'utilisation

version 9.12.2025

## 1. Conditions pour s'inscrire à La Manivelle

- Vous devez avoir 18 ans ou plus.
- Avant d'emprunter des objets, vous devez :
  - [Créer un compte](#) sur le site MyTurn de La Manivelle
  - Choisir un pass ou l'emprunt à l'objet : [Tarifs](#)
  - Signer le *Règlement et les conditions d'utilisation* et accepter le document d'[Information sur la protection des données](#)
  - Présenter votre pièce d'identité lors de votre premier emprunt
  - Valider votre email, votre numéro de téléphone et votre adresse postale

## 2. Paiements

- Si vous choisissez l'**emprunt à l'objet**, il faut payer votre emprunt en antenne (cash, TWINT, carte de crédit)
- Si vous prenez un **pass**, il faut le payer avant de pouvoir commencer à emprunter des objets gratuitement :
  - En antenne (cash, TWINT, carte de crédit)
  - En ligne sur MyTurn (carte de crédit)

## 3. Tarif réduit

Certaines personnes peuvent bénéficier d'un tarif réduit sur l'achat d'un pass (catégories visibles sur le [site internet](#) et en antenne).

Un justificatif est demandé lors du premier emprunt et à chaque renouvellement de pass.

## 4. Emprunts

- Vous pouvez récupérer vos objets pendant les [heures d'ouverture](#) du lieu où vous les avez réservés ou demander la livraison à domicile ([tarifs affichés sur notre site web](#))
- Un emprunt dure en général d'un jour à une semaine
- Vous pouvez demander une prolongation d'une semaine si l'objet est encore libre n'est pas réservé
- En cas de retard, des frais sont appliqués
- Après un retard de plus de 30 jours, l'objet est considéré comme perdu → vous devez le rembourser

La Manivelle peut demander, pour certains emprunts d'objets de grande valeur :

- Le versement d'une caution
- Le dépôt d'un document officiel
- L'enregistrement d'une carte de crédit comme garantie



- Les consommables ne sont pas inclus avec les objets
- Certains consommables sont disponibles [sur demande à la vente au prix du marché](#) en antenne (par exemple : papier de ponçage, liquide pour machine à bulle, disques pour meuleuse, détergents pour machines, lames, cartouches de gaz, etc.)

## 6. Utilisation des objets et responsabilités

- La Manivelle contrôle les objets avant et après l'emprunt
- Vous êtes responsable des objets et devez être présent.e lors de leur utilisation
- Vous devez respecter les consignes des notices et des fiches de sécurité des objets empruntés
- Les notices et fiches de sécurité sont disponibles sur MyTurn ou avec les objets. Si ce n'est pas le cas, veuillez nous le signaler.
- Si un objet semble dangereux ou cassé :
  - Arrêtez immédiatement de l'utiliser
  - Informez La Manivelle
  - Ramenez l'objet au plus vite
- Si un objet emprunté est endommagé, cassé ou perdu, vous devez en payer la réparation ou le remplacement
- La Manivelle n'est pas responsable des défauts éventuels des objets

## 7. Rendre les objets

Vous devez rendre les objets :

- Propres
- En bon état
- Avec les batteries chargées
- Pendant les [heures d'ouverture](#)
- En main propre au personnel de La Manivelle
- Au même endroit où vous les avez empruntés

Si les objets sont rendus sales, abîmés (hors usure normale) ou hors des horaires d'ouverture :

- Des frais peuvent être facturés selon les [tarifs affichés sur notre site web](#) et en antenne
- La valeur des objets peut être facturée s'il sont perdus, volés ou cassés
- La Manivelle peut refuser de futurs emprunts ou annuler votre compte

## 8. Non-retour ou non-paiement

Si vous ne rapportez pas les objets empruntés ou si vous ne payez pas les frais que vous devez, La Manivelle pourra engager des démarches légales.



## 9. Prévention du vol et des usages frauduleux

La Manivelle veut protéger les objets et éviter les vols organisés ou les abus.

Pour cela, La Manivelle peut :

- Refuser un emprunt
- Limiter le nombre d'objets empruntés par une même personne ou un même groupe
- Signaler à la police toute situation qui ressemble à un vol organisé
- Annuler un compte et interdire tout futur emprunt

## 10. Changements du règlement

- La Manivelle peut modifier ce règlement à tout moment
- Après une modification, vous devez accepter la nouvelle version dans MyTurn pour continuer à emprunter
- Si vous n'êtes pas d'accord avec le nouveau règlement, vous devez contacter La Manivelle immédiatement ([info@manivelle.ch](mailto:info@manivelle.ch))
- Vous pouvez demander le remboursement partiel de votre pass en cours et/ou l'annulation de votre compte
- Votre pass et/ou votre compte s'arrêtent au moment de la demande

## 11. Changements des tarifs

- La Manivelle peut changer de tarifs à tout moment
- Les pass en cours de validité ne sont pas impactés
- Les coûts de l'emprunt à l'objet sont impactés immédiatement

## 12. Changements des conditions d'emprunt

- La Manivelle peut changer les conditions d'emprunt à tout moment
- Les personnes qui ont un compte actif seront informées par email au moins 30 jours avant la date d'application du changement
- Les comptes actifs sont mis à jour à la date annoncée
- Si vous n'êtes pas d'accord avec les nouvelles conditions, vous devez contacter La Manivelle immédiatement ([info@manivelle.ch](mailto:info@manivelle.ch))
- Vous pouvez demander le remboursement partiel de votre pass en cours ou le crédit du solde sur votre compte.
- Votre pass s'arrête quand vous en faites la demande
- Votre compte continue de fonctionner en mode "Emprunt à l'objet"

## 13. En tant qu'utilisateur vous confirmez que :

- Vous avez lu et compris ce règlement et le document d'[Information sur la protection des données](#)
- Vous acceptez que La Manivelle ne soit pas responsable si un accident ou un dommage arrive quand vous utilisez les objets empruntés.